

de fourrures moelleuses et délicates et cet éclat de parure contrastait assez plaisamment avec la sauvagerie du paysage et notre mise forcément négligée. Le discours que nous adressa le vice-légat, dégagé de toutes ses formes de politesse et de ses superfluités de rhétorique, pouvait se résumer dans cette phrase dont certaines mauvaises langues prétendent que les Gênois ont coutume d'accueillir leurs hôtes : « Ah ! mon cher Monsieur ! que je suis heureux de vous voir ! quand partez-vous ? » Il nous présenta la carte de visite du chef de la mission chinoise qui, en nous souhaitant la bienvenue, nous pria de l'excuser de ne point nous avoir répondu plus tôt, empêché qu'il en avait été par des affaires urgentes à régler sur la frontière de l'Inde. Il regrettait de ne pouvoir faire une réponse favorable à la lettre dont nous l'avions honoré, malgré le vif désir qu'il avait d'être utile et agréable à des voyageurs qu'il considérait comme des amis de l'Empire et même comme des amis personnels. Nous devions nous tenir pour assurés qu'il se ferait un plaisir d'accéder à toutes nos demandes hormis à celle d'être reçus à Lha-sa. Nous connaissions certainement la rigueur de l'usage d'antiquité immémoriale qui interdisait aux Européens l'entrée du territoire tibétain ; il n'y avait pas d'exemple qu'un homme venu d'Europe eût jamais été admis à visiter la capitale du pays et il ne doutait pas que nous ne fussions les premiers à comprendre qu'il était impossible de faire une exception en notre faveur. Nous objectâmes qu'au xvii<sup>e</sup> siècle des missionnaires franciscains avaient résidé de longues années à Lha-sa, qu'au xviii<sup>e</sup> siècle Orazio della Penna avait écrit une relation de son voyage au Tibet et de son séjour dans la ville sainte, que vers 1810 l'anglais Thomas Manning était resté une année entière à Lha-sa, qu'enfin moins de cinquante ans s'étaient écoulés depuis que nos compatriotes Huc et Gabet y avaient passé plusieurs mois. Nous ne réclamions donc que l'application du droit commun, fondé sur un usage ancien que la prescription n'avait jamais interrompu. Le vice-légat se récria ; il n'avait jamais entendu parler de tout cela et il interrogea les Tibétains présents. Ceux-ci manifestèrent une unanimité touchante dans leur ignorance ; et, certes, si les faits que